

Gestion urbaine de proximité et voirie

Le Pôle Hygiène santé GUP du Cadre de Vie veille au respect et à l'amélioration de votre environnement sanitaire et de votre qualité de vie.

[Vivre à Garges](#)

Pour plus d'efficacité, deux principaux axes se distinguent : l'hygiène et la Gestion Urbaine de Proximité (GUP).

Hygiène :

- Faire respecter la réglementation sanitaire dans l'habitat (application du Règlement Sanitaire Départemental et du Code de la Santé Publique, lutte contre les marchands de sommeil, participation aux opérations d'amélioration de l'habitat...)
- Veiller au respect de l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, notamment par l'application de toutes les dispositions concernant l'hygiène de l'eau, la lutte contre les pollutions et les épizooties, les dépôts de déchets dangereux...
- Contrôles sanitaires des commerces alimentaires.

GUP :

La Gestion Urbaine de Proximité est une démarche qui permet de mettre en place une organisation et une coordination entre les acteurs de terrain (services publics, bailleurs sociaux, associations, ...) en vue d'améliorer votre qualité de vie.

Les domaines d'intervention concernent notamment :

- La gestion des espaces privés communs (paliers, halls d'entrée, parkings...)
- La gestion des espaces extérieurs publics (aires de jeux, zones commerciales, mobilier urbain...)
- La gestion des ordures ménagères

Téléchargements

[Arrêté propreté voirie](#)239.04 Ko

[Arrêté barbecues](#)245.84 Ko